



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept mars, à dix-neuf heures,
le Conseil d'administration de l'association COMITE DE SEINE MARITIME DE HANDBALL s'est réuni au
siège de l'association, sur convocation de son Président.

Sont présents : LIGUORI JL – LEGUILLON P – ELIE C – CARDON G – CAILLAUD D –
CAILLAUD B – PERRU M – TERNOIS F – GOBOURG M – BARBATI CL –
KOUZIAEFF K – NOURTIER J – AIT OUARAB – MEZARA P – LEBIGOT A –
BOURGAULT H.

Excusés : Patrick METAYER – MARAIS Nicolas (Pdt de la LNHB).

Tous les présents ont rempli la feuille de présence en entrant en séance, qui demeure annexée au
présent compte-rendu.

Sont également présents : Isabelle ROUSSEL, Olivier CLERMONT, Reynaldo MAZZOLI, salariés du
Comité.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Adoption du compte-rendu du CA du 9 janvier 2017 (mandat précédent)
2. Compte -rendu de l'assemblée générale élective du 10 février 2017
3. Validation des membres de la commission de discipline
4. Composition des commissions et premier bilan d'étape
5. Trésorerie
6. Contrat des intervenants techniques
7. Convention sport-étude avec l'établissement Jean Texier
8. Organisation de la Méga-fête du mini-hand
9. Actions d'Olivier CLERMONT (CTF)
10. Préparation de l'assemblée générale du 23 juin 2017
11. Questions diverses

Le Président donne alors la parole aux administrateurs.

Personne ne souhaitant intervenir, les points suivants sont alors successivement abordés :

1. Adoption du compte-rendu du CA du 9 janvier 2017 (mandat précédent)

Le compte-rendu ne peut être adopté par le CA, en raison de sa composition différente depuis le
précédent CA.

2. Compte -rendu de l'assemblée générale élective du 10 février 2017

Adopté à l'unanimité.

3. Validation des membres de la commission de discipline

La composition de la commission de discipline a été approuvée une première fois en Bureau Directeur le
06 mars 2017 :

- président : Bernard CAILLAUD
- membres : Mmes MAUGER Martine, LECACHEUR Jacqueline, ELIE Cathy, KOUZIAEFF Katia
MM. CORDIER Frédéric, MICHEL Hervé, NEEL Dominique
- instructeurs COQUIN Denis, MEZARA PATRICK



Le Président indique que Mme Cathy ELIE étant vice-présidente du Comité, elle ne peut être membre de la commission de discipline. Elle a donc quitté ses fonctions de vice-présidente au profit d'un poste de conseillère du Président jusqu'au mois de juillet 2017.

Cette commission exercera ses fonctions départementales jusqu'au mois de juillet 2017.

Après cette date, le Comité 76 adhérera à la création de la commission territoriale de discipline (CTD). Cette commission gèrera les affaires pour l'ensemble de la Région Normandie. Elle se réunira au siège de la Ligue, et en un autre lieu à définir (Caen, St Lô, Lisieux...)

Le Président, interrogé par l'un des administrateurs, précise qu'il a demandé que l'ensemble des sommes récupérées au titre des amendes disciplinaires pour la Seine-Maritime revienne au Comité, et qu'il sera attentif à ce point. Le nouveau fonctionnement de la commission, dans ce cadre territorial, n'est pour l'instant pas définitivement arrêté.

Le Président de la Commission, Bernard CAILLAUD, précise que l'ensemble des membres s'est réuni pour la première fois au début du mois de mars, et que quatre dossiers ont été transmis pour examen. Trois ont été retenus et feront l'objet d'une audience.

« Il précise également que pour palier à des conflits d'intérêt entre le club d'appartenance du dossier instruit, avec tout membre composant la commission, il est nécessaire de désigner un vice-président (Mr MICHEL Hervé) pour animer la séance si nécessaire, et pour tout membre impliqué de s'abstenir au moment de la délibération ».

Une boîte mail a été ouverte pour communiquer avec la commission : instruction.discipline@handball76.com, ou pour l'échange entre ses membres.

Les rapports de la commission feront l'objet d'une communication à Olivier CLERMONT, qui sera chargé de les diffuser aux clubs via le site du Comité 76.

4. Composition des commissions et premier bilan d'étape

COC

Gérard CARDON indique que certaines anomalies de gestion pourraient être évitées au sein de la COC, notamment sur le logiciel habituellement utilisé (GESTHAND). Des essais seront réalisés pour obtenir des extractions sous forme de tableur, et éviter ainsi de traiter des anomalies de type « faux-positif ».

Gérard CARDON précise que la commission sera composée des personnes suivantes : Gérard SENCE, Jocelyne NOURTIER, Dominique CAILLAUD, Mélanie GOBOURG, Laure KOCH, Alexandre LEBIGOT, NEEL Dominique.

Gérard SENCE a été invité à continuer à siéger à la COC, en raison de son expérience, mais de façon alléguée en raison de ses difficultés de santé.

Isabelle ROUSSEL et Olivier CLERMONT seront invités à chaque réunion.

Malgré un nombre restreint de membres (par rapport à la précédente mandature), Gérard CARDON estime que le fonctionnement de la commission devrait cependant être satisfaisant.

Jean-Luc LIGUORI intervient, et insiste sur la nécessaire harmonisation des tâches et des façons de faire de chaque membre de la commission. Il insiste également sur la responsabilité pénale pesant sur le Comité si des joueurs sont présents sur le terrain sans être licenciés : en conséquence, il demande à ce que ces joueurs, quel que soit leur âge, soient systématiquement suspendus. Gérard CARDON acquiesce, mais souligne que les clubs omettent souvent de mettre à jour les listings informatiques de leurs joueurs en cas d'adhésion en cours de saison. Jean-Luc LIGUORI propose de rappeler cette nécessité aux présidents de club.



Un calendrier prévisionnel sera mis en place et communiqué aux clubs, afin de prévoir au mieux la saison 2017-2018. Ce calendrier, présenté à la prochaine assemblée générale, pourra cependant être modifié en début de saison en fonction des inscriptions des jeunes, notamment des moins de 11 ans.

Jocelyne NOURTIER intervient, et souligne de fréquents blocages de feuilles de match au niveau de la fédération : il y a alors incompatibilité avec le logiciel GESTHAND, ce qui peut avoir des incidences sur les classements des clubs. Jean-Luc LIGUORI déclare qu'il posera la question à la fédération lors de son prochain déplacement.

Gérard CARDON rappelle qu'en cas d'intempéries (ou d'événements graves ou d'empêchements administratifs), c'est lui et Gérard SENCE qui sont chargés de décider si les matchs pourront avoir lieu ou non avant 11h le jour même. Sur indication du président du Comité et de la commission le relais sera alors pris par la commission sportive.

Commission développement

Mélanie GOBOURG remercie les salariés pour leur travail quotidien en sa compagnie.

Sur le projet « Méga-fête du mini-hand », elle indique qu'un projet cahier des charges a été distribué aux clubs.

L'organisation du mini-hand est en projet également. Les clubs ont des difficultés à mettre les choses en place, et aucun événement n'a eu lieu depuis le mois de janvier et seuls quelques plateaux auront lieu prochainement. Les clubs commencent cependant à s'investir dans ce projet, mais sans prévenir le Comité qui pourrait cependant exercer une fonction de coordination. L'idée serait de réaliser un plateau tous les quinze jours, sur l'ensemble du territoire. Olivier CLERMONT intervient pour confirmer cet état de fait. Jean-Luc LIGUORI demande de lister les actions qui seront menées, afin d'avoir une communication plus active avec les clubs.

Patrick MEZZARA pose la question du subventionnement des actions mini-hand par le Département. Jean-Luc LIGUORI précise que ces actions ne peuvent recevoir le soutien des collectivités publiques qu'à condition de promouvoir des valeurs civiques, plutôt que la simple compétition.

Enfin, la commission a été rejointe par M. Sylvain ROSSI.

Salles et terrains

Alexandre LEBIGOT indique que la salle du Tréport doit être homologuée avant le 13 mai 2017, car le club d'Eu a un soucis de salle ce jour-là, et la salle ne peut être intégrée dans GESTHAND. Il demande à Jean-Luc LIGUORI de préparer un courrier à cet effet, ce qui est accepté.

La salle de GONFREVILLE-L'ORCHER est en cours de ré-homologation : un courrier doit être envoyé afin d'appuyer la demande de la municipalité. La mairie de GRAND-QUEVILLY doit renouveler l'éclairage de sa salle, ce qui est en cours de règlement. La salle de SOTTEVILLE (à l'INSA, zone du Madrillet), est en cours d'homologation. Le responsable de la salle de LILLEBONNE a pris contact avec la commission et est en cours d'homologation.

Alexandre LEBIGOT dispose d'un listing de l'ensemble des salles et la communiquera aux clubs afin de les informer sur leur situation et, éventuellement, d'engager les démarches nécessaires. Il donne alors une liste d'anomalies qui lui paraissent graves. Jean-Luc LIGUORI l'invite alors à préparer un rappel des obligations des présidents de club pour l'assemblée générale, afin d'anticiper ces anomalies bloquantes.

Les salles en cours de classement n'ont pas reçu de courrier officiel de la part de la fédération : ce problème sera également soulevé lors de la prochaine visite du Président du Comité à la fédération.



Commission d'arbitrage

Le président de la commission souligne un certain nombre de problèmes, notamment celui de la surcharge de travail des salariés et des personnes en charge des problématiques d'arbitrage au niveau de la Ligue de Normandie.

Les dates de validation des arbitres ne seront pas arrêtées en avril, en raison du Mondial notamment, mais seront prolongées jusqu'à la fin de la saison.

Olivier CLERMONT souligne que les missions dont il est chargé au niveau de la CTA connaissent des ralentissements en raison du Mondial et de l'année de transition entre deux mandatures. Les écoles d'arbitrage, pour fonctionner, doivent comprendre des formateurs de formateurs qui ne sont actuellement pas disponibles. Toutes les personnes intéressées devront en effet suivre la nouvelle formation, et leur permettre de devenir des personnes ressources au sein de la CTA.

Des formations de secteurs seront organisées par Olivier CLERMONT pour rappeler à chaque club leurs obligations en matière de formation d'arbitres. Par ailleurs, une détection de jeunes arbitres a eu lieu en début d'année 2017 : les meilleurs seront invités à une journée départementale, et certains seront proposés à d'autres niveaux.

CMCD

Un travail important a été mené par le Comité au cours de l'année écoulée pour la mise en place de listings (et de vérification) de l'ensemble de ses intervenants, y compris des techniciens. Beaucoup de retours sont arrivés au Comité et les listings, après corrections, seront transmis à la Ligue.

Communication

La constitution de la commission est toujours en cours d'élaboration.

Un audit aura lieu avant le mois de juin, tant sur les pratiques de communication que sur les outils disponibles et leur coût.

Une application sur smartphone est à l'étude, ce qui permettra de faciliter la communication entre le Comité et les clubs.

Le site internet devra faire l'objet d'une profonde remise à jour, tant sur sa forme que sur son contenu. Des codes administrateurs ont été demandés à cet effet.

Un audit du coût de la communication est en cours, et sera mené avec Isabelle ROUSSEL, Françoise TERNOIS et Mathieu PERRU.

Un questionnaire satisfaction à destination des clubs est en cours d'élaboration.

La page Facebook est également en cours de réflexion. Jean-Luc LIGUORI insiste sur la nécessité d'une communication plus moderne et plus immédiate à destination des clubs et des licenciés. Une synergie de communication pourra être par ailleurs établie avec la Ligue grâce aux différents réseaux sociaux. Une discussion s'engage sur la nécessaire modération des réseaux sociaux, pour éviter tout risque de diffamation.

Des prestataires extérieurs ont été contactés, afin de solliciter des partenaires financiers.



5. Trésorerie

Françoise TERNOIS présente le projet de bilan au 31 décembre 2016, date de clôture, et précise que le commissaire aux comptes sera présent mercredi 22 mars 2017.

Le total des produits se monte à 221 985,09 €, tandis que les charges sont de 207 480,45 €. Le Comité a donc réalisé un bénéfice de 14 504,64 €.

Le total de bilan se monte à 114 802,24 €, en hausse par rapport à l'exercice précédent (100 380,77 €).

Le montant des dotations aux amortissements sera plus faible en 2017, en raison de l'amortissement total du photocopieur.

Pour l'année 2017, la situation de la trésorerie est en amélioration, en raison d'une rentrée plus rapide des cotisations des clubs par rapport à l'année 2016.

Certains clubs restent redevables au Comité de leurs cotisations, pour un montant total de 36 000 € de facturation à encaisser, avant l'assemblée générale du mois de juin 2017. Un courrier de relance sera envoyé aux clubs concernés.

Le dossier de subvention a été déposé auprès du Département, et celui du CNDS sera déposé prochainement.

La Ligue souhaite obtenir la certification des comptes avant le 1^{er} juin 2017.

Mathieu PERRU intervient alors en qualité de président de la commission des finances, et souligne la bonne gestion de l'exercice écoulé et l'amélioration générale significative de dans le traitement au quotidien de la Trésorerie.

6. Contrats des intervenants

Mathieu PERRU informe que jusqu'à présent, le statut des intervenants techniques, défrayés pour leurs interventions en appui aux salariés du Comité de Seine-Maritime, posait la question de leur statut juridique.

En effet, le défraiement au moyen d'indemnités kilométriques fait pencher pour la qualité de bénévole, tandis que le versement d'une indemnité d'intervention fait pencher pour celle de salarié. Pour mémoire, le montant des indemnités kilométriques comme celui des indemnités d'intervention est fixé chaque année par l'assemblée générale du Comité.

Afin de sécuriser juridiquement le Comité, notamment contre tout risque de requalification par les services de l'Urssaf, et de limiter de même le risque prud'homal, il a été décidé de recourir à des contrats à durée déterminée d'usage (CDD d'usage), à compter du 1^{er} septembre 2017.

La nouvelle procédure et les fiches correspondantes sont présentées à l'ensemble des membres présents et approuvées à l'unanimité.

Jean-Luc LIGUORI présentera cette procédure lors de la réunion de l'ETD du 27 mars 2017.

7. Convention avec l'établissement scolaire Jean Texier à GRAND QUEVILLY,

Gérard CARDON indique que la convention de mise en place d'une section sport-étude au sein de l'établissement Jean Texier à GRAND-QUEVILLY aura lieu prochainement, en présence du chef d'établissement, du Comité, et des différents intervenants (professeurs d'EPS, etc.).



La journée de détection sera organisée le 29 mars 2017 dans cet établissement, en présence d'Olivier CLERMONT. La question d'une seconde journée de détection est posée, mais l'organisation de l'Education nationale ne le permet pas (les dérogations hors secteur doivent être demandées avant les vacances de printemps).

8. Organisation de la méga-fête du mini hand

cf. ci-dessus

9. Actions d'Olivier Clermont (CTF) et de Reynaldo MAZZOLI

Olivier CLERMONT présente ses actions au moyen d'un document synthétique, annexé au présent procès-verbal.

Les axes forts sont : la coordination, l'excellence sportive, la formation des encadrants, la formation des arbitres, le développement et le service aux clubs, et enfin diverses missions fédérales.

Reynaldo MAZZOLI expose alors également ses diverses fonctions au sein du Comité (sélection inter-comités, aide au développement du handball sur le territoire, notamment au Havre, etc.) ainsi qu'à la Ligue de Normandie. Il aborde également la situation du club de Saint-Romain-de-Colbosc et ses interventions en soutien aux parents ayant décidé de reprendre ledit club. Il aborde ensuite ses interventions en périscolaire sur le territoire de GONNEVILLE LA MALLET, et la possibilité de créer un gymnase sur le territoire de l'intercommunalité, première étape pour la création d'un club à cet endroit.

Jean-Luc LIGUORI indique alors que Reynaldo MAZZOLI quittera ses fonctions au sein du Comité à compter du mois de septembre 2017, et l'ensemble du Conseil d'administration le remercie pour le travail fourni, et lui souhaite bon vent dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

10. Préparation de l'assemblée générale du Comité du 23 juin 2017 (Octeville-sur-Mer)

Ce point sera abordé lors du plus prochain Conseil d'administration.

11. Questions diverses

Gérard CARDON a assisté à l'assemblée générale du CDOS, et y a représenté le Comité.

Jean-Luc LIGUORI demande que chaque commission dispose d'un règlement intérieur. La rédaction se fera en collaboration avec Hugues BOURGAULT, Président des Statuts et Règlement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Secrétaire de Séance
Mathieu PERRU

Le Président
Jean Luc LIGUORI